

## Usage des sacs plastiques dans la restauration de rue et dégradation de l'environnement à Bonon (Centre-ouest de la Côte d'Ivoire)

Atsé Laudose Miguel Eleazarus<sup>✉</sup>

Université Jean Lorougnon Guédé

Daloa, Côte d'Ivoire

*eleazarus20@gmail.com*

### RÉSUMÉ

La restauration de rue qui occupe d'une manière anarchique les servitudes publiques à Bonon, fait recourt aux sacs plastiques, pourtant interdits par les dispositions légales en vigueur en Côte d'Ivoire. La recherche, vise à analyser les facteurs et les implications environnementales de l'usage des sacs plastiques dans la restauration de rue dans la ville. Elle a nécessité un entretien semi-directif auprès des autorités en charge de la gestion des déchets, une observation participative et des enquêtes auprès de 100 vendeurs/vendeuses, 200 consommateurs et 160 ménages. L'étude a montré que la mania-bilité et l'accessibilité, fondent l'usage excessif des sacs plastiques dans la restauration de rue. Toutefois, la gestion déficiente des sacs plastiques après utilisation est source de pollution visuelle, d'insalubrité et de dégradation du réseau d'assainissement, dans un contexte d'ignorance des dispositions lé-gales interdisant l'utilisation des sacs plastiques et de l'inefficacité du systè-me de gestion des déchets urbains.

**MOTS-CLÉS** : Bonon ; sacs plastiques ; dégradation environnementale ; restauration de rue.

## INTRODUCTION

La lutte contre la pollution, la préservation des ouvrages d'assainissement et la promotion de la salubrité publique et de l'utilisation des emballages biodégradables ont conduit à l'adoption du décret N°2013-327 du 22 mai 2013, portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques en Côte d'Ivoire (Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, 2013). Les dispositions de ce décret s'appliquent à toutes les formes d'utilisation des sachets plastiques, excepté les activités militaires, les situations de guerre, les activités médicales, agricoles et de salubrité. Après plusieurs réunions pour préparer les différents acteurs exerçant dans le secteur de la production, de l'importation et de la commercialisation des sacs plastiques non biodégradables, un moratoire leur a été accordé pour se reconvertir ou mettre fin à leurs activités. Et le samedi 8 novembre 2014 a marqué le début de l'application dudit décret (Kouakou, 2020). En clair, la protection de l'environnement a conduit l'Etat ivoirien à interdire l'usage des sacs plastiques par les acteurs des activités économiques. Singulièrement, les activités informelles qui absorbent un nombre important de demandeurs d'emploi en milieu urbain ivoirien (Gogbé et al., 2016), sont interdites de l'usage des sachets plastiques. Cette disposition est d'autant plus fondamentale que le développement du secteur informel dans les villes « s'accompagne le plus souvent d'une importante occupation de la rue, sous diverses formes ambulantes et sédentaires, temporaires et permanentes » (Steck, 2006, p. 73). Les implications environnementales qui découlent de leur développement, interpellent les chercheurs à travers plusieurs travaux de recherche réalisés. En Côte d'Ivoire, les études de Abeto et al. (2020), de Kambiré et al. (2019), Kamagaté et al. (2024) sont entre autres des exemples palpant.

Toutefois, le constat de l'échec de l'application du décret n°2013-327 du 22 mai 2013, interdisant la production, l'importation, la commercialisation, la détention et l'utilisation des sachets plastiques en Côte d'Ivoire ne fait plus débat, surtout que les sachets plastiques ont repris leur place dans le paysage urbain (Kouakou, 2020). A Bonon, au Centre-ouest ivoirien, les sacs plastiques sont des composantes essentielles des déchets produits quotidiennement par les populations. Utilisé pour l'emballage à usage unique de condiments, de nourritures et d'articles variés, le plastique représente en effet 22% des déchets ménagers produits dans la ville (Gohourou et al., 2022). Au nombre des activités anthropiques ayant recours aux sacs plastiques, fi-

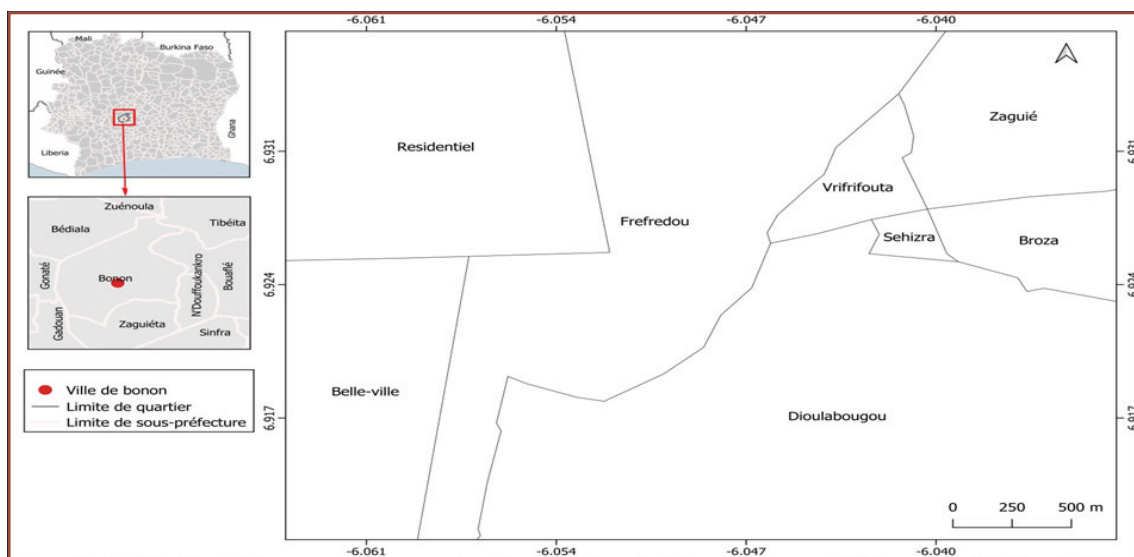
gurent la restauration de rue. Procédé visant à produire des aliments et des boissons prêts à être consommés, préparés et/ou vendus spécialement dans les rues et dans les autres lieux publics similaires (Canet, 1997), la restauration de rue, une section du commerce informel (Bah et al., 2023), est un marqueur du paysage urbain de Bonon. L'utilisation des sachets plastiques est devenue une pratique courante dans la restauration de rue, qui se caractérise par l'occupation anarchique des trottoirs et carrefours (Bodo et al., 2016). Cette pratique aux conséquences néfastes sur l'environnement, mérite d'être observée à Bonon. Comment l'usage des sacs plastiques dans la restauration de rue affecte-t-il l'environnement urbain de Bonon ? Cette étude vise à analyser les facteurs et les implications environnementales de l'usage des sacs plastiques dans la restauration de rue à Bonon.

## MÉTHODOLOGIE

### La zone d'étude

La ville de Bonon est située à 350 km d'Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire et à 93 km de Yamoussoukro, la capitale politique. Bonon est Chef-lieu de sous-préfecture dans la région administrative de la Marahoué et commune de plein exercice, conformément au décret n° 95-941 du 13 décembre 1995, portant création de nouvelles communes en Côte d'Ivoire. La ville s'étend sur 600 km<sup>2</sup>, et est répartie en 8 quartiers (Figure 1), sur laquelle vit une population de 116.871 habitants en 2021 contre 87.266 habitants en 1998 et 51.404 habitants en 1988 selon les données de l'Institut National de la Statistique (INS).

**Figure 1** - Localisation et présentation de la ville de Bonon



Source : Institut Nationale de la Statistique, 2021.

Du point de vue économique, Bonon fait partie des localités du principal front pionnier de la Côte d'Ivoire. Avec la crise économique des années 1980, suscitée par la chute des prix d'achat du cacao et du café, principales marmelles nourricières de l'économie, l'activité agricole qui a induit le dynamisme économique de la ville est aujourd'hui en pleine régression (Gohourou, 2020). Cette agriculture qui se trouve « essoufflée » par les aléas climatiques suite à ses techniques traditionnelles de production, est à l'origine du désarroi et de la paupérisation des populations locales (Eléazarus et al., 2020). Les difficultés pour la ville d'offrir un emploi moderne aux populations ont ainsi imposé des initiatives informelles diverses qui caractérisent aujourd'hui le paysage économique de Bonon. Les petits métiers qui essaient dans l'espace urbain sont l'apanage de la commercialisation de produits vivriers (Yao, 2020), du transport (Eléazarus et al., 2020 ; Kanaté et al., 2023) et du commerce de détail. Parmi ces activités, figurent la restauration de rue.

### **Les techniques de la collecte des données**

La recherche, basée sur une méthode descriptive et analytique, a fait appel au logiciel Kobo Toolbox pour l'administration des questionnaires, un bloc-notes et des appareils photos pour l'inscription et la prise de vue des réalités observées sur le terrain. Une carte parcellaire a servi à la localisation de l'espace d'étude.

L'homogénéité de la population cible (vendeurs/vendeuses et consommateurs) qui n'est cependant pas définie du point de vue quantitatif, a motivé le choix pour la méthode accidentelle. Celle-ci a permis d'administrer des questionnaires auprès de 100 vendeurs/vendeuses de la restauration de rue et de 200 consommateurs à raison de 2 par vendeur/vendeuse. Le souci de toucher le maximum de la population cible a imposé la définition de la tranche d'heure allant de 8h à 13h et de 16h à 19h pour l'administration des questionnaires. Ces tranches d'heures correspondent respectivement aux moments de la prise du petit-déjeuner et déjeuner d'une part, et du dîner d'autre part. La tranche horaire allant de 13h à 16h est par contre considérée comme « une période transitoire » qui mobilise en effet moins de consommateurs autour des mets. Les types d'aliments commercialisés, la nature des sites occupés par les vendeurs/vendeuses et les modes d'occupation desdits sites, les raisons de l'usage des sacs plastiques, les sites de rejet après utilisation des sacs et le niveau de perception du décret d'interdiction de l'utilisation desdits sacs ont été les principales données collectées. L'observation des emprises spatiales des points de vente des aliments ainsi que des artères et

réseaux de canalisation a permis d'apprécier l'impact environnemental de l'usage des sachets plastiques dans la restauration de rue. Par ailleurs, un questionnaire auprès de 160 ménages, obtenus par la méthode aléatoire, à raison de 20 ménages dans chacun des 8 quartiers que compte la ville, a permis d'apprécier le système de gestion des déchets dans la ville, notamment la collecte et l'évacuation. Il a été complété dans cette même logique par un entretien semi-directif auprès des acteurs de la gestion des déchets (Mairie, l'Agence Nationale de Gestion des Déchets).

Les informations collectées ont été traitées à l'aide des logiciels IBM SPSS couplé à XLSTAT 2018 pour générer les statistiques, ainsi que le logiciel Qgis pour la cartographie de la zone d'étude.

## RÉSULTATS

### Les pratiques spatiales des acteurs d'une diversité de nourritures de rue à Bonon

**Photo 1** - Une vendeuse de bouillie sur l'emprise foncière de la route principale à Bonon



Source : Clichés Eléazarus, 2025.

La ville de Bonon est le siège d'une diversité de nourritures de rue. Les enquêtes ont permis de recenser les aliments à base du manioc communément appelée le « Placali », accompagné de sauce ; de l'attiéké accompagné de poisson frit, notamment le « Garba ». On recense également le riz accom-

pagné de sauce ; le sandwich (pain aux condiments); les beignets accompagnés de la bouillie de maïs ou de mil (Photo 1); la banane braisée. A ces mets s'ajoutent les boissons, notamment les jus et de l'eau.

Ces composantes de la restauration de rue s'implantent en marge des principes juridiques, économiques et environnementaux. En effet, 54% des vendeurs/vendeuses sont installés sur les trottoirs, tandis que les pleines rues non bitumées accueillent 42% des vendeurs/vendeuses. Pour le reste (4%), il s'agit des emprises foncières des établissements scolaires de la ville. La rue, cadre d'exercice par excellence de la restauration, est occupée sans aucune autorisation préalable pour 52% des vendeurs/vendeuses, contre seulement 7% qui bénéficient de l'aval de la municipalité. L'objectif pour le/la vendeur/vendeuse est d'être vu par les passants dans la quête de la rentabilité de l'activité. En clair, le développement de la restauration de rue à Bonon résulte d'un processus qui se déroule de manière non contrôlée, surtout qu'elle occupe les servitudes publiques sans une réelle autorisation des gestionnaires de la ville. Dans ce contexte, les sacs plastiques connaissent un usage excessif sur fond de leur accessibilité et de leur maniabilité.

### L'accessibilité et la maniabilité comme sources de l'usage excessif des sacs plastiques dans une gamme variée de la restauration de rue

**Photo 2** - Les sacs plastiques utilisés dans la vente d'attiéké accompagné de poisson frit à Bonon



Source : Clichés Eléazarus, 2025.

A Bonon, les vendeurs/vendeuses de la restauration de rue font usage de divers matériels pour la conservation, le conditionnement et l'emballage des mets, notamment les sachets plastiques, les papiers et les assiettes. Les sachets plastiques plus utilisés (74% des vendeurs/vendeuses), sont généralement de couleur noire, blanche et bleue (Photo 2).

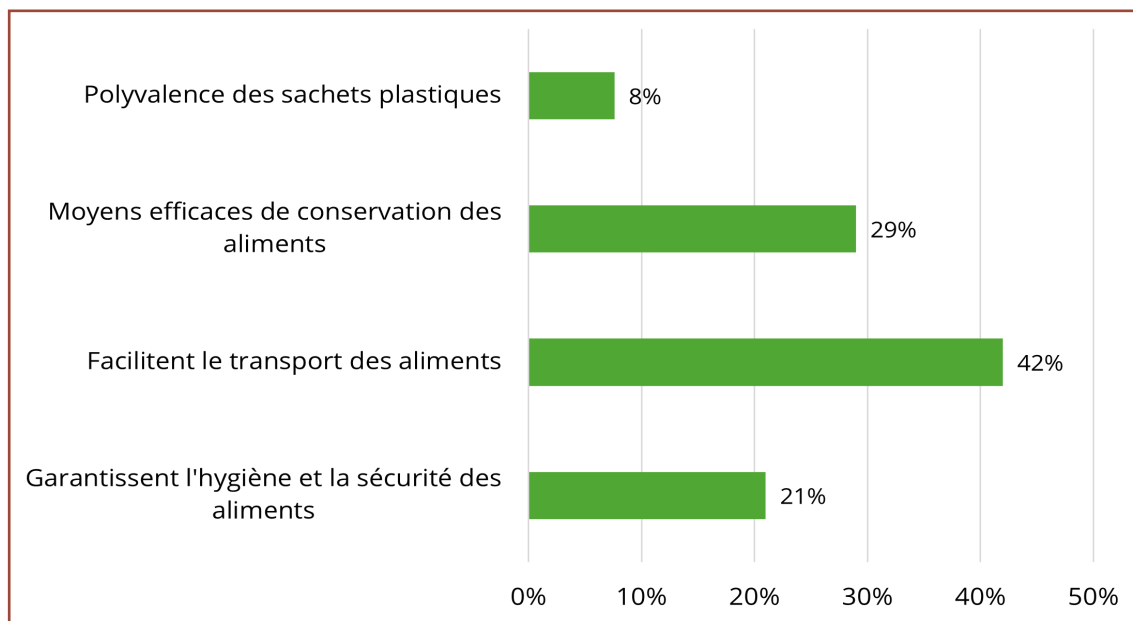
Quatre (04) motifs principaux incitent les vendeurs/vendeuses à recourir aux sacs plastiques (Tableau 1).

**Tableau 1** - Répartition des vendeurs/vendeuses selon le motif principal de l'utilisation des sacs plastiques

Motifs	Effectif / Proportion (en %)
Facile à utiliser	30
Unique moyen pour emballage	18
Moins couteux	29
Facilement accessible	23
Total	100

Source : Les enquêtes de terrain, 2025.

**Figure 2** - Répartition des consommateurs selon le motif principal de la sollicitation des sacs plastiques



Source : Les enquêtes de terrain, 2025.

La maniabilité (30%), l'accessibilité des prix (29%) et la disponibilité du produit sur le marché local (23%), fondent l'usage quotidien des sacs plastiques par les vendeurs/vendeuses de nourritures de rue. En effet, les sachets plastiques sont faciles d'utilisation, élastiques et facilitent l'isolation des mets

commercialisés. Les prix varient de 10 FCFA (0,015 €) à 100 FCFA (0,15 €) l'unité, selon la catégorie.

Outre la maniabilité, le souci de la conservation des aliments implique la sollicitation des sacs plastiques chez les consommateurs (Figure 2).

Les consommateurs privilégient les sachets plastiques pour les aliments de rue car ils sont faciles à transporter (42%) du fait de leur légèreté. Le rôle de conservation des aliments achetés dans la rue ainsi que la sécurité et l'hygiène que garantissent les emballages plastiques, justifient leur recours pour successivement 29% et 21% des consommateurs. Par ailleurs, l'utilisation des sachets plastiques repose sur leur caractère polyvalent (8%), surtout qu'ils sont adaptés pour une grande variété d'aliments.

Commercialisés sur les marchés locaux, les sacs plastiques ne cessent d'être l'objet d'admiration de la part des commerçants et de la clientèle. La maniabilité et l'accessibilité, expliquent l'usage excessif de ces outils d'emballage dans la restauration de rue à Bonon qui sont malheureusement source de dégradation de l'environnement.

### **Les implications environnementales de l'usage des sacs plastiques**

L'utilisation des sacs plastiques dans la restauration de rue contribue à la dégradation de l'environnement à Bonon. Cette réalité relève tant de la gestion des sacs plastiques après usage qu'à l'ignorance de la loi portant interdiction de leur utilisation, et ce, dans un contexte de gestion déficiente des déchets produits dans la ville.

#### **Le recours aux sacs plastiques dans la restauration de rue : une source de dégradation de l'environnement**

Les problèmes environnementaux liés à l'utilisation des sacs plastiques dans la restauration de rue à Bonon sont divers. On compte en effet la pollution visuelle, l'insalubrité et la dégradation du réseau d'assainissement.

Les rues, les carrefours, les trottoirs et les emprises foncières des équipements, cadres d'exercice de la restauration de rue sont quotidiennement envahis par les résidus des sacs plastiques utilisés. Ces sachets plastiques sont partout omniprésents dans chaque coin de rue, sur la voirie, dans les caniveaux et emprises foncières des équipements administratifs de la ville (Photos 3 et 4).

Les sacs plastiques jonchent les sols, les rues et les caniveaux à ciel ouvert. Mélangés à d'autres déchets, ils réduisent ou empêchent l'écoulement aisé des eaux pluviales, créant ainsi le dysfonctionnement des réseaux de

canalisation avec les susceptibilités d'inondation qui en découle en période pluvieuse. La stagnation des eaux du fait de leur difficile écoulement, vire au verdâtre et devient des nids de moustiques, vecteurs du paludisme et d'autres pathologies hydriques. En plus d'alimenter les dépôts sauvages d'ordures, les sachets plastiques utilisés se volatilisent dans l'espace urbain, sous l'effet du vent, allant jusqu'à s'accrocher sur des arbustes et bâtisses. Toute chose qui contribue à enlaidir le paysage urbain. En contribuant à la formation des dépôts sauvages d'ordures, les sacs plastiques rendent les rues impraticables en saison pluvieuse avec les boues latériques qui se créent. Les odeurs nauséabondes qui relèvent de leur incinération à certains points de la ville sont d'une part, source de pollution atmosphérique et exposent les populations à des risques sanitaires d'autre part.

**Photo 3** - Obstruction de caniveau par les sacs plastiques issus de la restauration de rue



Source : Clichés Eléazarus, 2025.

Les résidus de sacs plastiques utilisés, créent des poches d'insalubrité dans la ville et contribuent à affecter la qualité de vie des populations, no-

tamment en termes de cadre de vie et de bien-être. Ces problèmes environnementaux en lien avec l'usage des sacs plastiques dans la restauration de rue, découlent d'une série de facteurs.

**Photo 4** – Dépôt sauvage de déchets plastiques sur un site de commercialisation d'aliments de rue



Source : Clichés Eléazarus, 2025.

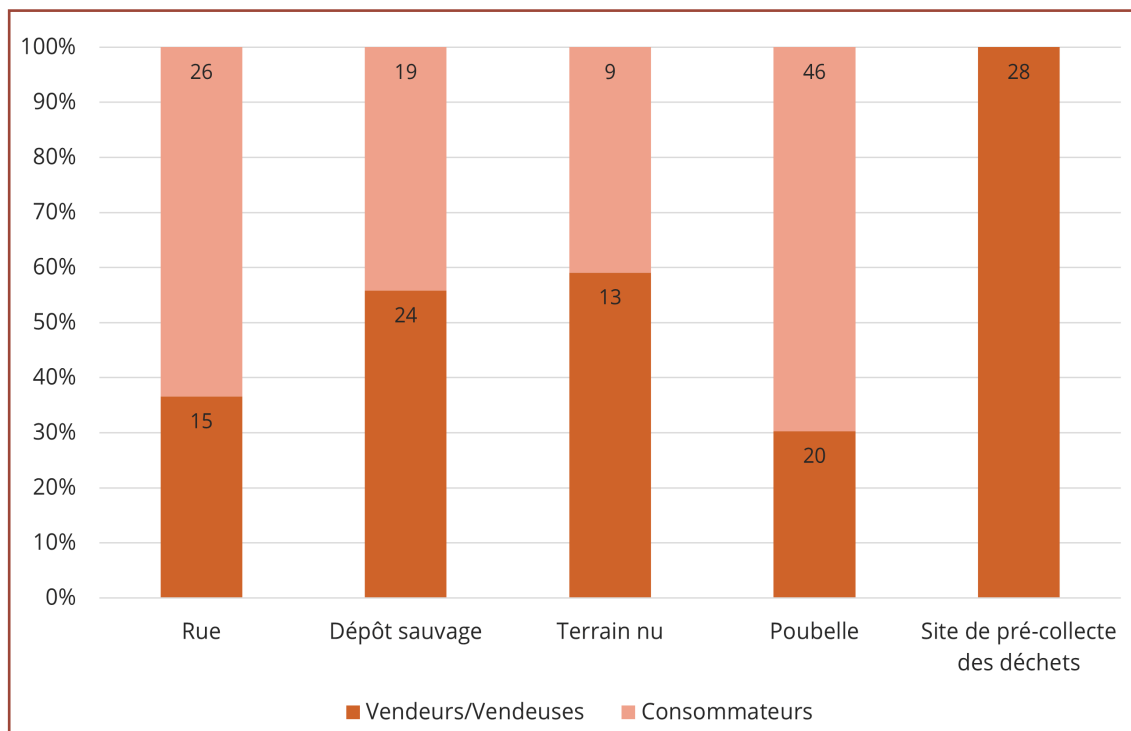
### **Les facteurs des problèmes environnementaux suscités par l'utilisation des sacs plastiques dans la restauration de rue à Bonon**

Les problèmes environnementaux suscités par l'utilisation des sacs plastiques dans la restauration de rue à Bonon, reposent sur leur mode de gestion après utilisation et sur l'ignorance de la loi portant interdiction de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des emballages non biodégradables en Côte d'Ivoire.

### Le mode de gestion des sacs plastiques après utilisation

La gestion déficiente des emballages plastiques utilisés par les vendeurs/vendeuses et les consommateurs, justifie l'ampleur des problèmes environnementaux dont ils font l'objet dans la ville. En effet, les espaces publics sont les principaux récepteurs des résidus d'emballages non biodégradables (Figure 3).

**Figure 3** - Répartition des vendeurs/vendeuses et des consommateurs selon les sites de rejet des sacs plastiques après utilisation (en %)



Source : Les enquêtes de terrain, 2025.

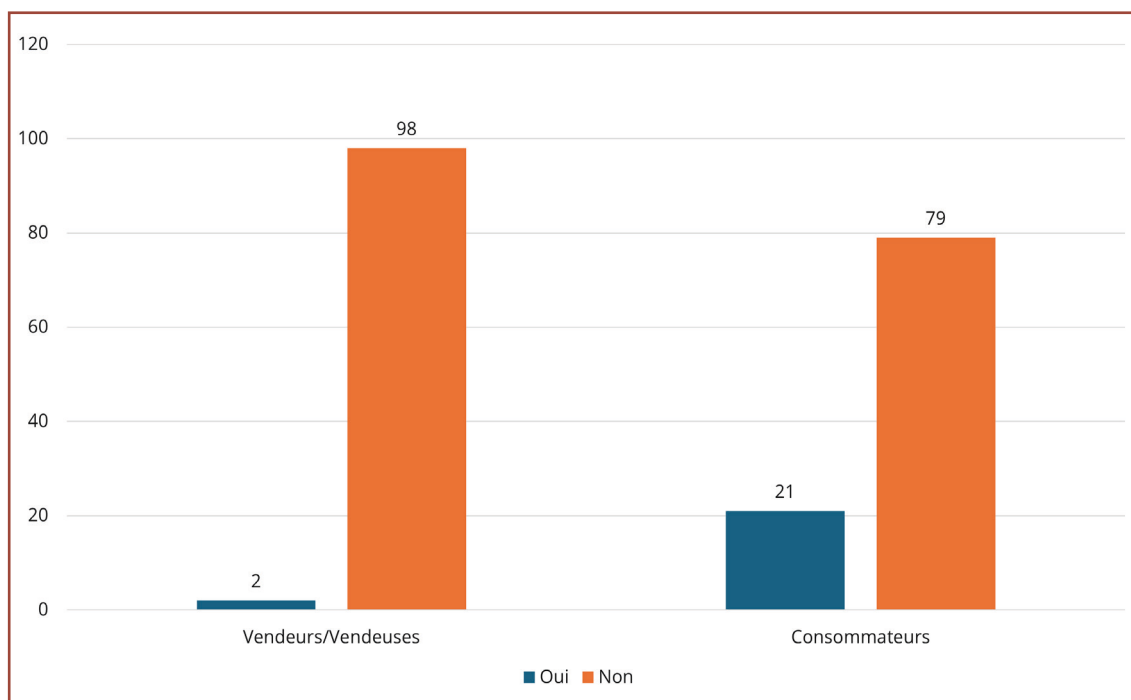
Les rues, les dépôts sauvages d'ordures et les terrains nus sont les principaux récepteurs des sacs plastiques utilisés tant par les vendeurs/vendeuses que par les consommateurs. En effet, 54% des consommateurs rejettent les sachets plastiques utilisés sur ces sites inappropriés, contre 52% des vendeurs/vendeuses. Les poubelles quant à elles sont utilisées comme lieux de rejet par 46% des consommateurs et 20% de vendeurs/vendeuses. Il s'agit toutefois de poubelles dont la qualité laisse à désirer, surtout que les résultats d'enquêtes montrent que 59% de ces contenants sont de vieux sceaux, contre 32% de sacs plastiques et seulement 9% de poubelles avec couvercles (poubelles formelles). En clair, les modes de gestion des sacs plastiques utilisés dans la restauration de rue à Bonon ne conviennent nullement aux normes de protection de l'environnement, et les problèmes liés se posent

avec acuité. Ces modes de gestion délétère des sacs plastiques utilisés dans la restauration de rue s'effectuent avec l'ignorance des dispositions légales en vigueur et dans un contexte de gestion publique déficiente des déchets produits dans la ville.

### ***L'ignorance de la loi portant interdiction de l'utilisation des sachets plastiques***

A Bonon, la dégradation de l'environnement sous l'effet de l'utilisation des sacs plastiques dans la restauration de rue, relève de l'ignorance du décret n°2013-327 du 22 mai 2013, portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques en Côte d'Ivoire (Figure 4).

**Figure 4** – Répartition des vendeurs/vendeuses et des consommateurs selon qu'ils déclarent connaître ou non l'existence du décret interdisant l'utilisation des sacs plastiques en Côte d'Ivoire



Source : Les enquêtes de terrain, 2025.

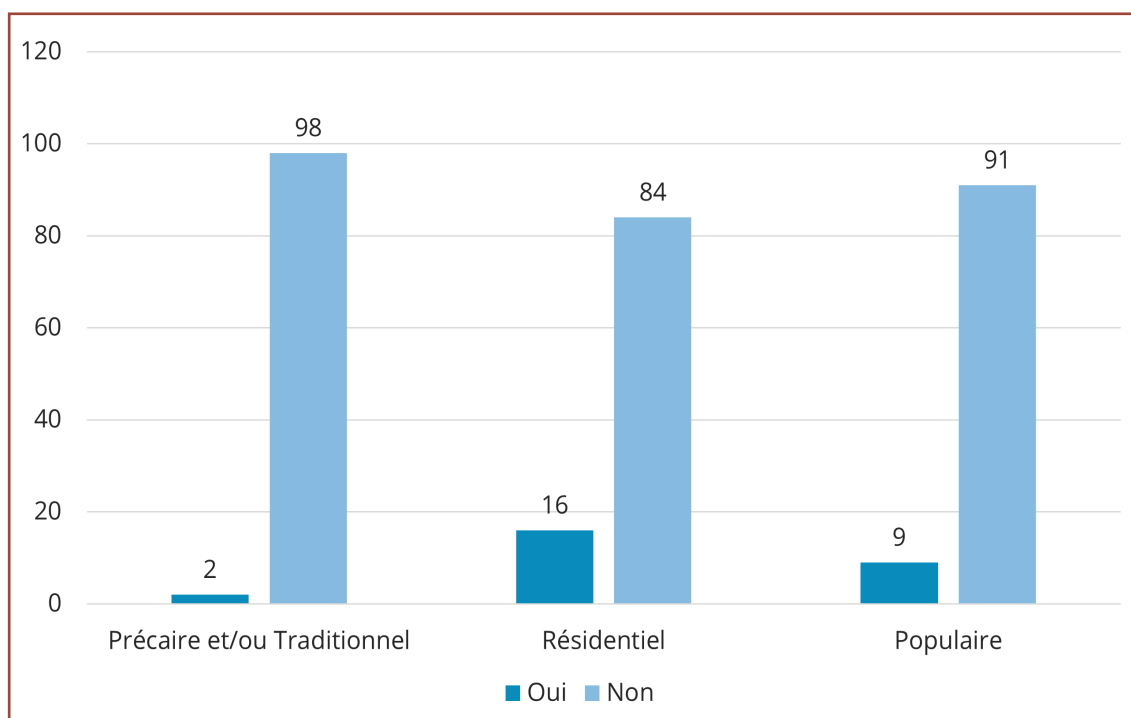
Au moins  $\frac{3}{4}$  des consommateurs et des vendeurs/vendeuses de la restauration de rue ignorent l'existence du décret interdisant l'utilisation des sacs plastiques en Côte d'Ivoire. Spécifiquement, 2% des vendeurs/vendeuses contre 21% des consommateurs ont connaissance de l'existence dudit décret. Cette réalité traduit l'absence de communication et de sensibilisation sur le bien-fondé du décret dans la ville. Les résultats montrent d'ailleurs que

seulement 12% des consommateurs ont été au moins une fois sensibilisés sur les dangers en lien avec l'utilisation des sacs plastiques contre 2% des vendeurs/vendeuses. Ces réalités s'inscrivent dans un contexte de gestion publique déficiente des déchets produits dans la ville.

### **De l'inefficacité du système de gestion publique des déchets urbains**

La loi n°2003-208 du 7 juillet 2003, portant transfert et répartition de compétences de l'État aux collectivités territoriales, modifiée par l'ordonnance n°2007-586 du 4 octobre 2007, retire aux municipalités ivoiriennes, notamment à celle de Bonon, la collecte, le transport et la valorisation des déchets. La gestion des déchets en Côte d'Ivoire, singulièrement dans la ville de Bonon est du ressort de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), créée le 25 octobre 2017. Ce nouvel instrument de gestion des déchets n'aide toutefois pas les villes à régler la question de l'insalubrité urbaine. A Bonon, l'on assiste à une inégalité socio-spatiale d'accès au service de la gestion des déchets. Les enquêtes révèlent que la collecte est quasi-inexistante (Figure 5).

**Figure 5** – Répartition des ménages selon qu'ils bénéficient ou non du service de la collecte des déchets (en%)



Source : Les enquêtes de terrain, 2025.

Dans les quartiers précaires et/ou traditionnels, 98% des ménages déclarent ne pas bénéficier du service de la collecte des déchets, contre 91% dans les quartiers populaires de la ville. Seulement 16% des ménages du quartier

Résidentiel affirmant bénéficié dudit service qui relève d'ailleurs du secteur privé. Le service public de la collecte des ordures ne se limite que sur la seule route bitumée, traversant la ville. Ici, ce sont les populations résidentes le long de cette route qui bénéficient du service public de la collecte des déchets. Cette inégalité socio-spatiale d'accès au service de la gestion des déchets dans la ville de Bonon réside ainsi dans l'inaccessibilité des quartiers (Photo 5).

**Photo 5** - Une route non revêtue, impraticable à Bonon



Source : Clichés Kra, 2025.

La ville de Bonon est parsemée d'un réseau routier dont le linéaire total est de 139 km, marqué d'une seule voie bitumée, notamment la route nationale A6 traversant la ville sur 3km. Pour le reste, il s'agit de voies non revêtues dont la qualité laisse à désirer. Ce sont des routes ravinées sous l'action de l'érosion qui, marquées par des touffes d'herbes, des affleurements de roches et des tas d'immondices, offrent un spectacle désolant dans le paysage urbain. La boue latérique et les eaux stagnantes sur ces voies en saison pluvieuse, cèdent la place à la poussière asphyxiante en saison sèche. Bref, le paysage urbain de Bonon se caractérise par une circulation automobile axée sur la nationale A6. L'inexistence de routes praticables a d'ailleurs imposé le choix pour la mobilité motorisée à l'aide des véhicules deux-roues et trois-roues moteur. Cette réalité limite la collecte des ordures le long de la nationale A6, surtout qu'il est impossible pour les engins destinés à la collecte des déchets d'accéder aux quartiers de la ville desservis par des routes non revêtues et impraticables. Les résidus de sacs plastiques issus de la restauration de rue font ainsi l'objet d'une gestion déficiente avec un système de collecte quasi-inexistant.

## DISCUSSION

Les résultats de cette recherche qui analyse les facteurs et les implications environnementales de l'usage des sacs plastiques dans la restauration de rue à Bonon riment en bien des points avec ceux des études antérieures.

L'étude a montré que la ville se caractérise dans sa structuration, par la commercialisation d'une gamme variée de nourritures dont les acteurs occupent les servitudes publiques, notamment les rues, selon un mode d'implantation spatiale incontrôlé. Comme à Bonon, le caractère anarchique qui encadre le développement de la restauration de rue est un fait marquant le processus d'urbanisation des villes africaines. Cette réalité est révélée par plusieurs auteurs, notamment Bodo et al. (2016) et Kamelan (2019). Dans la pratique, cette activité fait principalement usage des sacs plastiques pour la conservation, le conditionnement et l'emballage des mets commercialisés (Bodo et al., 2016 ; Adjalo et al., 2020). En citant Ryne (2008), Ouédraogo (2024), souligne que le plastique s'est donc confortablement installé dans les modes de vie et de consommation des populations africaines. Dans la ville capitale d'Abidjan, les ménages utilisent les sachets plastiques pendant les courses au marché ou au supermarché ; pour le transport des produits ménagers et pour la conservation des produits alimentaires (Komoé, 2024).

Cet attachement à l'utilisation continue du sachet plastique pourtant interdit se révèle surtout par habitude d'usage au côté de son coût bas et ensuite pour sa praticité dans la commune Abidjanaise d'Adjamé, selon Brou (2025). L'étude a montré que les avantages fournis par les sacs plastiques dans le développement de la restauration de rue, à travers leur maniabilité et leur accessibilité, fondent leur usage. Les sachets plastiques installés dans les pratiques quotidiennes des populations dans les villes africaines, reposent en effet sur les avantages indéniables qu'ils offrent (Kamagaté et al., 2024). Akoudjin et al. (2023, p. 36), soutiennent que « les sachets plastiques sont considérés comme une solution à portée de main surtout pour emballer des objets et produits divers dont les aliments et produits alimentaires ». Djémon et al. (2021), ne disent pas le contraire lorsqu'il affirme que la praticabilité mais également le faible prix d'achat des sacs plastiques ont permis leur acquisition facile au Tchad. Les avantages que fournis les sachets plastiques justifient leur usage excessif dans la restauration de rue à Bonon. Toutefois, l'étude a montré que leur usage est source de dégradation de l'environnement. La pollution visuelle, l'insalubrité et la dégradation du réseau d'assainissement sont les grands traits de la dégradation de l'environnement en lien avec l'utilisation des sacs plastiques dans la restauration de rue dans la ville. Et les études spécifiques de Bodo et al. (2016), de Adjalo et al. (2020) ne disent pas le contraire. A l'origine de cette réalité se trouve la gestion déficiente des résidus plastiques et l'ignorance de la loi portant interdiction des emballages non biodégradables en Côte d'Ivoire. En effet, l'étude a montré que les espaces publics, notamment les rues, les dépôts sauvages d'ordures et les terrains nus sont les principaux récepteurs des sacs plastiques utilisés tant par les vendeurs/vendeuses que par les consommateurs. Ces pratiques des acteurs de la restauration de rue sont exacerbées dans un contexte d'absence de service public de la collecte des déchets, représentant l'un des aspects spatiaux des villes africaines (Zoma, 2024 ; Koumi et al., 2021). Plus encore, la loi portant interdiction des emballages non biodégradables en Côte d'Ivoire est ignorée par la plupart des acteurs. En revanche, l'étude de Brou (2025), mentionne une forte connaissance de ladite loi par les populations de la commune d'Adjamé à Abidjan, traduisant l'effectivité des actions de sensibilisation. Cette réalité est révélatrice de la marginalisation des villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire dans les actions de sensibilisation sur le bien-fondé de l'utilisation des emballages biodégradables. En clair, l'application des dispositions légales, interdisant l'utilisation des sacs plastiques

en Côte d'Ivoire est un échec, tel que soutenu par Kouakou (2020). Comme en Côte d'Ivoire, les dispositions légales visant à lutter contre l'insalubrité urbaine connaissent également dans d'autres pays, une application limitée. C'est le cas par exemple à Madagascar (Randrianandrasana, 2020), et en République Démocratique du Congo (Messina, 2024). Les villes connaissent une croissance spatio-démographique qui s'accompagne de difficultés liées à la gestion des déchets, particulièrement les déchets plastiques qui contribuent fortement à la dégradation de leur environnement.

## CONCLUSION

Cette étude s'est proposée d'analyser les facteurs et les implications environnementales de l'usage des sacs plastiques dans la restauration de rue à Bonon. Elle a mobilisé à ce titre une enquête auprès de 100 vendeurs/vendeuses, 200 consommateurs et 160 ménages, une observation participative des points de vente des aliments ainsi que des artères et réseaux de canalisation et un entretien semi-directif auprès des acteurs publics de la gestion des déchets. L'étude a montré que la ville est le siège d'une gamme variée d'aliments commercialisés qui essaient de manière non contrôlée dans les servitudes publiques. La commercialisation des aliments de rue s'accompagne d'une utilisation régulière des sachets plastiques sur fond de leur maniaabilité et de leur accessibilité. Toutefois, la gestion déficiente des résidus plastiques et l'ignorance de la loi portant interdiction des emballages non biodégradables en Côte d'Ivoire sont à l'origine de la pollution visuelle, de l'insalubrité et de la dégradation du réseau d'assainissement dans la ville. Cette implication environnementale de l'usage des sacs plastiques dans la restauration de rue à Bonon s'inscrit dans un contexte de l'inefficacité du système de gestion des déchets urbains. La mise en œuvre de stratégies locale et inclusive de lutte contre la dégradation environnementale de la ville en rapport avec l'usage des sachets plastiques s'avère nécessaire. ●

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABETO Boka Constance, DAKOURI Guissa Desmos Francis, OUATTARA Drissa et YAO Lucien, 2020. Les déterminants de la prolifération des activités économiques informelles sur le Boulevard Nangui-Abrogoua et leur impact sur l'environnement dans la commune d'Adjamé (Côte d'Ivoire), *In European Scientific Journal*, Vol.16, N° 30, pp. 121-134, (En ligne), <https://doi.org/10.19044/esj.2020.v16n30p121>.

ADJALO Djiwonou Koffi, HOUEDAKOR Koko Zébéto, et ZINSOU-KLASSOU Kossiwa, 2020. Usage des emballages plastiques dans la restauration de rue et assainissement des villes Ouest-africaines : exemple de Lomé au Togo, *In International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 14(5), pp. 1646-1656, (En ligne), [doi.org/10.4314/ijbcs.v14i5.13](https://doi.org/10.4314/ijbcs.v14i5.13).

AKOUDJIN Massouroudini, OUEDRAOGO Aïcha, BOMA Soudah, COMBOIGO Sidpakissidé Marius, KARAMBIRI Sheila Médina, SAS SOHA Sesseye Arnaud, SOMDA Martin Bienvenu, BELEM Marie Gaston Adrien et SAWADOGO Rassablaga Dominique, 2023. Pollution urbaine et péri-urbaine aux sachets plastiques : perceptions des producteurs liées aux impacts de l'ingestion des sachets plastiques par les ruminants domestiques dans la commune de Dori au Burkina Faso, *In International Journal of Environment, Agriculture and Biotechnology*, Vol 8, Issue 1, pp. 34-41, (En ligne), <https://dx.doi.org/10.22161/ijeab.81.4>.

BAH Dezai Eliezer et LOBA Akou Don Franck Valéry, 2023. Les activités informelles dans l'ancien quartier (Commune de Yopougon, district d'Abidjan en Côte d'Ivoire), *In Quest Journals, Journal of Research in Humanities and Social Science*, Volume 11, Issue 4, pp. 178-188, (en ligne), <https://www.questjournals.org>.

BODO Kouadiobla Romaine Josée, DAKOURI Guissa Desmos Francis, ALOKO N'Guessan Jérôme, 2016. L'usage des sachets plastiques dans la restauration de rue à Cocody : un gros polluant de l'environnement, *In Rev. ivoir. anthropol. sociol. KASA BYA KASA*, n° 31, pp. 231-248.

BROU Kouakou Saint-Brice Ohué, 2025. Abandon du sachet plastique pour emplettes en Côte d'Ivoire : perceptions et attitudes des usagers vis-à-vis de l'adoption du sac écologique réutilisable sur le boulevard Nangui Abrogoua, Commune d'Adjamé, *In ZAOULI*, N°11, Vol. 2, pp. 795-833.

CANET Colette, 1997. L'alimentation de rue en Afrique, *In Revue Aliments dans les Villes*, Vol. 2, pp. 1-12.

DJEMON Model et DJIMOUKO Sabine, 2021. Gestion des déchets plastiques, intensification des ruissellements et inondations récurrentes dans la ville de

Moundou au Tchad, *In Annales de l'Université de Moundou, Série A-FLASH*, Vol. 8(4), pp. 127-143.

ELEAZARUS Atsé Laudose Miguel et MEL Trotsky, 2020. Les mototaxis, une alternative à la problématique de la mobilité spatiale dans la ville de Bonon (Côte d'Ivoire), *In Géotransports*, N°14, pp. 123-138.

GOGBE Teré, DIHOUEGBEU Déagai Parfaite et TOURE Mamoutou, 2016. Activités économiques et désordre urbain à Akeikoi (Abobo), *In Regardsuds*, Premier numéro, pp. 100-107.

GOHOUROU Florent et YAO-KOUASSI Quonan Christian, 2022. Système de gestion des déchets et vulnérabilité des populations de Bonon (Côte d'Ivoire), *In Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, Numéro 12, pp. 120-133.

GOHOUROU Florent, 2020. Populations locales et stratégies de développement de l'économie agricole à Bonon (Centre-Ouest ivoirien), *In Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, Numéro 9, pp. 1-16.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 2013. Décret N°2013-327 du 22 mai 2013, portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques en Côte d'Ivoire, Abidjan, p. 438.

KAMAGATÉ Sindou Amadou, KASSI Kadjo Jean Claude et CISSÉ Losseni, 2024. Déchets plastiques et dégradation de l'environnement dans la ville de Boundiali, *In GEOTROPE*, Hors-Série n°1, pp. 59-70.

KAMBIRE Bébé, N'DAHOULE Yao Rémi, BOKA Abeto Constance et HUE Bi Broba Fulgence, 2019. Impacts du commerce informel sur le cadre de vie des populations de la ville de Sinfra (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire), *In Annales de l'Université de Moundou, Série A - Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines*, Vol. 5(2), pp. 121-142.

KAMELAN Kouacou Hermance-Starlin, KAKOU Geoffroy André, TAPE Achille Roger et KOUASSI Konan, 2019. Les activités de la restauration populaire et dégradation de l'environnement urbain à Bouaké, *In Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, Numéro 6, pp. 476-494.

KANATE Mohamed, EBA Konin Arsène et ELEAZARUS Atsé Laudose Miguel, 2023. Le transport informel dans le transport des charges agricoles dans le Haut Sassandra (Côte d'Ivoire), Actes des Journées Scientifiques de Restitution des Résultats des Travaux de Recherche, *In Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, Numéro Spécial, pp. 72-88.

KOMOE Christine Adjo, EFFEBI Kôkôh Rose, KANGA N'guessan Martial, KROU Hermann Assémien et YAO Kouadio Jacques Edouard, 2024. Mode de gestion des sachets plastiques et perception des ménages dans la ville d'Abidjan, Côte d'Ivoire, *In Afrique SCIENCE*, 24(6), pp. 57-73, (En ligne), <http://www.afriquescience.net>.

KOUAKOU Francis Pacôme, 2020. Echec de l'application du décret d'interdiction des sachets plastiques en Côte d'Ivoire : Examen critique de la communication et la sensibilisation, *In SLC*, n°14, pp. 565-587.

KOUMI Ahou Rachel, OUATTARA-SORO Fatou Shcherazade, QUERE Yves, LOUAULT Yann, YAYO N'Cho Amalatchy Jacqueline, COULIBALY Safiatou, YAO Koffi Marcellin, ATSE Boua Célestin, SANKARE Yacouba et CECCHI Philippe, 2021. Les déchets plastiques dans l'océan au cœur de l'Aquathon d'Abidjan, Côte d'Ivoire, *In Natures Sciences Sociétés*, Vol. 29, pp. 458-468, (En ligne), <https://doi.org/10.1051/nss/2022004>.

MESSINA Ndzomo Jean-Pierre et YENDE Raphaël Grevisse, 2024. Stratégies de gestion des déchets plastiques ménagers en RDC : vers une réduction des impacts environnementaux et climatiques, *In International Journal of Computational Engineering Research (IJCER)*, Volume, 14, Issue 6, pp. 53-70, (En ligne), [www.ijceronline.com](http://www.ijceronline.com).

OUEDRAOGO Cheick Rachide, 2024. **Gestion des déchets solides ménagers et dynamiques territoriales dans une ville intermédiaire : cas de la ville de Koudougou au Burkina Faso**, Thèse de doctorat en Géographie, Clermont et Ouagadougou, Université Clermont Auvergne et Université Norbert Zongo, 340p.

RANDRIANANDRASANA Anjatiana, 2020. La réglementation des déchets et la lutte contre la progression du plastique à Madagascar, *In Revue juridique de l'environnement*, n°3, Volume 45, pp. 537-557.

STECK Jean-Fabien, 2006. La rue africaine, territoire de l'informel ? *In Flux*, n° 66-67, pp. 73 à 86, (en ligne), <https://shs.cairn.info/revue-flux1-2006-4-page-73?lang=fr>.

YAO Kouassi Ernest, 2020. L'impact de la commercialisation des produits vivriers sur le développement de la ville de Bonon, *In DaloGéo, revue scientifique spécialisée en Géographie*, Numéro 003, (en ligne), <https://www.revuegeo-univdaloa.net/fr/publication/limpact-de-la-commercialisation-des-produits-vivriers-sur-le-developpement-de-la-ville>.

ZOMA Vincent, 2024. Transformer le fléau en ressource : la logistique des retours des déchets plastiques à Ouagadougou au Burkina Faso, *In Géovision*, N° 12, pp. 415-426.

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION***Cláudio Luiz Zanotelli**Universidade Federal do Espírito Santo**Vitória, Espírito Santo, Brésil**claudio.zanotelli@ufes.br**Article reçu le : 18/12/2025**Article approuvé le : 17/03/2026**Article publié le : 25/03/2026*